BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

J. M. Bourgeois à Thérèse Trigo; Freddy Chase à Emily Haines; Lawrence A. Collins à Lena Reese; Sidney B. Boudreaux à Elizabeth Schaefer.

NAISSANCES.

Mmes Etienne Duronslet, un garçon; Reuben G. Bush Jr, un garçon; Edw. Lacoste, un garçon; Walter Bergeron, une fille; John P. Zeller, une fille; A. C. Blondeau, une fille

DECES

Vve Julie M. Kennedy 59 ans, 2540 Canal; Joseph Munnone 3 ans, 1129 Annonciation; Wm. M. Evans 68 ans, 1524 Conery; Catherine Weinacker 66 ans, 3003 Bienville; Joseph Babin 31 ans, 1165 Dryades; J. A. Rockter 68 ans, 1914 Bourbon; Rose Mary Grace 15 mois 423 S. Dorgenois; Carrie W. B. Bibbins 34 ans, 305 S. Franklin; Florence Salisbury, 4 ans, Hôpital Presbytérien; Louise Diggs, 23 ans, 1314 Clara; Andrew O'Rouke, 62 ans, Hôpital de Charité; Wallace Bruce, 7 mois, Hôpital Touro; Geo. J Carr, —Jackson, Lne; Paul Loves, 16 ans, 1309 Poydras.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Mme John M. Kranz vs Ferdinand Von Behren et als, demande de partage.

D. Appleton et Cie vs Charles Hawkins, réclamation de $350 sur des billets.

J. J. Clarke Co vs E. D. Levy, réclamation de $152 84.

Joseph J. Mozier vs Lottie McGoey Mozier, séparation de corps et de biens.

S. G. Esterbrook et Cie vs W. G Tebault Furniture and Realty Co, réclamation de $903 75.

Mme T. V. Baker vs J. H. Heslin, réclamation de $1,000.

Gaspard Rudelf vs Adolphe Rocquet, réclamation de $105 30 sur des billets.

Demande d'émancipation:
Louise Alice Caldwell.

Successions ouvertes:
Joseph N. Walker, Timothy Howard, Cynthia Littlejohn, Otto H. Oerthing.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:
Dr L. C. Roudanez, vente de cocaine; Harry Senteen, détournement; Ogelsby Allen, Mme Ludenbacher, actes de violence; Isaih Mason, Willie Jones, Chas Percy, Eunica Brown, larcin; Georgie Lewis, actes de violence; Peter Chisesi, violation de l'acte 176 de 1908 et violation de la loi du dimanche.

Condamnations:
James Corbin, larcin, 60 jours de prison; Joseph Taylor, actes de violence, $25 d'amende ou 60 jours d'incarcération.

Affaire abandonnée:
Joseph Muetachioses, blessure,

Acquitté:
Armand P. Glapion, outrage.

Ventes inscrites au bureau d'allocations.

Rudolph E. Blanchard à Jno E. King, portion, Lowerline, Cherokee, Elm, Zimple, $2535.

Louis Moreau à Chas Moreau, lot, Champs-Elysées, Marigny, Colombus et Lake, $2000.

Mlle Marie L. André et als à la Commonwealth Building and Loan Association, terrain, Villeré, Laharpe, Columbus et Marais, $1,000.

L'acquéreur à Mme Antoine Scorza, même propriété, $1,150.

Cassius J. Foster à Mme Joséphine Foster, terrain, Burdette, Adams, Panola et Spruce, $327 70

Arthur Duvic à Excelsior Hom'd Ass'n, portion Bayou St-Jean près Dumaine, $3500.

John W. Batt à Anthony Baehr, terrain Laurel, Annonciation, Webster et ligne Bloomingdale, $950.

FAITS DIVERS.

Le monument McEnery.

Le comité chargé de recueillir une souscription pour élever un monument à la mémoire du sénateur McEnery a reçu cette semaine une somme de 410 dollars de M. Hester, secrétaire de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, somme qui a été souscrite comme suit par les membres de cette institution:

G. P. Ellis	$10
Dreuil & Co	10
Newman Bros	10
Thorn & Maginnis	10
T. B. Lynd & Co	10
Keplinger & Brown	10
Jas. Lea McLean	10
Norman Meyer & Co	10
A. Britten	10
W. L. DeBuys	10
Herrmann et Wolf	10
Fairchild et White	10
Newburger, Worms et Co	10
Mason Smith et Co	10
J. N. Wisner et Co	10
E. Perrin	10
Blum et Hyman	10
Frank B. Hayne	10
Fenner et Sharl	10
W. B. Thompson	10
Wm. T. Hardie	10
R. N. Gourrian Smith	10
S. P. Walmsley	10
J. W. Glenny	10
H. & B. Beer	25
Lehman, Stern & Co	25
Hayward & Clark	15
H. Lichtenstein & Son	10
Geo. W. Clay	10
E. J. Glenny	10
C. Lee McMillan	10
Olivier, Voorhies & Lowrey	10
Wm F. Pinckard	10
Félix Couturié & Co	10
W. P. Brown	10
DeBuys & Co	10
J. M. Harrison	5
F. Lapeyre	5
W. H. Chaffe	5
Total	$410
Harry T. Howard	25
J. M. Williams et Cie, Plaquemines, Lne	5
Liste précédente	982
Total à ce jour	$1,422

St-Germain est remis en liberté.

Camille St-Germain, fonctionnaire chargé de l'enrégistrement des électeurs dans la paroisse St-Bernard, accusé d'avoir le 6 février dernir tué un nommé Ferdinand Cure, a comparu hier matin devant le juge R. Emmett Hengle.

St-Germain a plaidé non coupable et a été remis en liberté sous une caution de 2,000 dollars, laquelle a été immédiatement signée par M. Mathias Reuter.

Gardner est condamné à un an de pénitencier.

Charles Gardner, l'individu arrêté ces jours derniers par les agents du service secret fédéral sous l'accusation d'avoir détourné une lettre enregistrée, a comparu hier matin devant la Cour Fédérale de District et a plaidé coupable.

Il a immédiatement été condamné par le juge Foster à une année d'emprisonnement au pénitencier fédéral d'Atlanta.

Disparition.

La police a été avisée hier après-midi qu'un individu du nom de Victor Derbes avait disparu de son domicile 1473 rue Nord Villeré, depuis trois jours.

Le signalement du disparu a été donné à la police qui a immédiatement commencé des recherches.

L'Athénée Louisianais.

La réunion annuelle des membres de l'Athénée Louisianais, a été tenue hier soir dans les spacieux salons de M. et Mme Bussière Rouen, rue N. Remparts 813. Le secrétaire perpétuel, a courtoisement mis ses salons à la disposition de la Société en apprenant au dernier moment que le local usuel n'était pas disponible.

En l'absence du Prof. Alcée Fortier, actuellement à Washington dans l'intérêt de l'Exposition de Panama, la séance a été présidée par M. Chas T. Soniat.

Le secrétaire ayant mis les élections à l'ordre du jour, les officiers suivants ont été unanimement réélus:

Alcée Fortier, président; Emile Rost, 1er vice-président; Chas T. Soniat, 2me vice-président; Edgar Grima, sous-secrétaire et trésorier; M. Rouen, secrétaire perpétuel, a reçu le vote flatteur usuel.

Le résultat du scrutin annoncé, M. Soniat a présenté Mme Emilie Le Jeune, la conférencière de la soirée. En prenant la parole, Mme Le Jeune a dit qu'elle n'avait nullement l'intention de faire une conférence, qu'elle se bornerait à une simple causerie.

Conférence ou causerie, Mme Le Jeune a évidemment charmé son auditoire qui, pendant une courte demi-heure, l'a écoutée avec le plus profond intérêt.

La conférencière dont le talent est connu de tous, avait choisi pour sujet "Paul Verlaine", le poète excentrique du siècle dernier. Mme Le Jeune, sans s'occuper de la vie privée du personnage, a commenté son œuvre littéraire, faisant ressortir la beauté de ses vers. En terminant, Mme Le Jeune, à la grande satisfaction de tous, a récité les poèmes Saturniens du poète.

Sur l'invitation de M. Rouen, l'éminent professeur de français de l'Alliance M. de Chateauneuf qui était présent a donné un aperçu succint de la méthode Berlitz et a invité les personnes présentes à suivre les classes du collège Newcomb afin de se rendre compte de la simplicité et de l'efficacité de cette méthode.

La réunion s'est terminée par l'exécution de plusieurs morceaux de piano par Mme Victor Bernard.

"Young Men's Benevolent and Protective Union Junior."

Cette Union célébrera dimanche prochain son jubilé d'argent par une promenade de ses membres dans les rues de la ville de 2 heures à 5 de l'après-midi, suivie d'un banquet à 6 heures et d'une soirée dansante à 8 heures.

Nous remercions l'Union des invitations envoyées à l'ABEILLE.

Rios est condamné à deux ans de travaux forcés.

José Rios, l'individu reconnu coupable d'homicide volontaire, ces jours derniers, par le jury de la cour criminelle de district, a été condamné, hier, par le juge Baker, à deux ans d'emprisonnement au pénitencier de l'Etat à Baton Rouge.

Rios, pendant une querelle avec les frères Paul et John Verges, dans un café à l'angle des rues Madison et Décatur, avait tué le premier d'un coup de revolver et grièvement blessé le second. Lors de son procès il avait plaidé la légitime défense et le jury en rendant son verdict d'homicide l'avait recommandé à la clémence du juge.

Harang et Edler plaident coupables.

George Harang, président de l'Union locale des ouvriers de brasserie et Otto Edler, secrétaire de la même organisation, ont été traduits hier matin devant la cour criminelle de District sous l'accusation d'avoir violé la loi réglementant la vente des boissons alcooliques.

Les deux prévenus ont plaidé coupable et ont été remis en liberté sous caution.

Leur sentence sera prononcée vendredi prochain par le juge Baker.

Joseph Yeager et Harry Richardson membre du comité de l'Union des brasseurs, contre lesquels une accusation identique avait été portée, ont été acquittés.

Il n'y a qu'un Seul "BROMO QUININE" C'est le BROMO QUININE LAXATIF. Cherchez la signature de E. W. GROVE. En usage dans le Monde entier pour la Guérison d'un Rhume en Un Jour. 25c.

"N. O. Railway & Light Co."

UNE INNOVATION.

Le président de la New Orleans Railway and Light Co, M. Hugh McCloskey, publie dans une autre colonne de ce numéro une série de recommendations générales pour l'information du public relatives au nouveau système de payer le prix du trajet en entrant dans un char, système qui sera inauguré sur la ligne de ceinture Esplanade, dimanche le 15 janvier, et qu'il explique ainsi:

1. Chaque char sera muni d'un receveur d'argent à l'arrière plateforme, et les passagers sont requis d'avoir en main le prix exact du trajet en montant dans le char.

2. Chaque passager sera requis de déposer en argent le prix de son trajet ou des tickets dans le receveur.

3. Les transferts, billets officiels et les tickets datés reçus pour prix d'un trajet, ne devront pas être déposés dans le Receveur, mais seront collectés par le conducteur.

4. Les passagers désirant des transferts doivent les demander au moment où ils déposent le prix de leur trajet dans le receveur.

5. Des paquets ne seront pas reçus sur la plateforme.

6. Les passagers ne devront pas se tenir sur la plateforme, mais entrer dans le char immédiatement après avoir payé, pour éviter la cohue et les poussées.

7. Les passagers auront le droit de se servir de la plateforme de l'avant pour descendre du char.

La Compagnie prie instamment le public de l'aider à faire fonctionner le nouveau système qui lui vaudra du confort et de l'agrément; et les conducteurs ont été parfaitement renseignés quant à la façon de faire réussir le système.

On remarquera que l'argent et les billets représentant de l'argent seuls seront déposés dans ce receveur, et que tous les autres billets ainsi que les transferts reçus pour l'argent seront reçus par le conducteur, et ils devront lui être remis en entrant dans le char. Cette mesure a pour objet d'établir un système parfait et de mettre le conducteur à même d'examiner tous les transferts et tous les billets datés lorsqu'il les reçoit. Le système des transferts n'en sera aucunement affecté, ce système tel que l'a inauguré la compagnie pour que le conducteur donne des transferts d'après les règles, à la requête du passager lorsqu'il dépose son argent.

Le cylindre dans la partie supérieure de cette boite ou receveur est contrôlé par un manche en bois placé au sommet. Dès que le conducteur a vu qu'un prix du trajet y a été déposé dans le receveur, il tirera le levier qui fera tomber l'argent ou le billet dans la boite ou coffre. Quand l'argent ou le billet aura été déposé on pourra le voir à travers la vitre, et si le passager déposait plus que le prix voulu par erreur, le conducteur prendrait note de cela sur un carré de papier, le déposant dans la boite et le passager pourrait se faire rembourser en s'adressant au bureau le jour suivant.

Il est demandé particulièrement aux passagers de ne pas se bousculer ou se tenir en foule sur la plateforme, et la courtoisie du Sud doit s'exercer à l'endroit des dames qui montent dans le char.

La plateforme de l'avant peut servir pour la sortie des chars.

Pour éviter tout encombrement, les paquets ne seront pas reçus sur la plateforme de l'arrière, attendu que cette plateforme sera occupée par des passagers payant le prix de leur trajet; tous les autres sont priés d'entrer dans le char immédiatement après avoir déposé leur argent.

La boîte en usage sera connue sous le nom de "Coleman Fare Box"; elle est construite pour servir sur les chars où l'on pale en entrant. Elle occupe peu de place et donne au conducteur suffisamment d'espace pour qu'il reste dehors et permettre aux passagers du char de descendre par derrière. Cette boite Coleman a été introduite dans un grand nombre de villes et y a donné pleine satisfaction; il n'est donc pas de raison pour qu'ici elle n'ait pas le même succès.

Il y a un receveur en verre au travers duquel le conducteur et le passager pourront discerner entre l'argent et les billets; et la boite est à hauteur convenable pour permettre à hommes, femmes et enfants de déposer leur argent. Le conducteur demeurera sur la plateforme pour s'occuper de la boite; en même temps il pourra mieux protéger les passagers contre les accidents.

Le public voyageur, dans d'autres communautés, parle avec éloge de cette méthode rapide de collecter le prix des trajets, attendu que les passagers sont requis d'avoir leur argent prêt qu'ils déposent dans le receveur et pénètrent dans l'intérieur du char, façon de faire supérieure à l'ancienne. Les passagers ayant en main leur argent n'ont pas besoin de demander au conducteur la monnaie de leurs pièces, gênant ainsi la circulation sur la plateforme.

L'administration du chemin de fer en inaugurant ce nouveau système de collecter l'argent des pasagers sur les chars de ceinture de l'avenue Esplanade appréciera les efforts de ses clients pour faciliter le fonctionnement du système.

GRAND JURY.

Le Grand Jury de la paroisse d'Orléans a rapporté hier après-midi une mise en accusation contre N. A. Simms, un cafetier nègre, inculpé d'avoir présenté au Conseil Municipal une pétition portant plusieurs fausses signatures.

Des mises en accusation pour meurtre ont aussi été rapportées contre les noirs Dave Ellis et Ed. White.

Edition Hebdomadaire de "L'Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue ND Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 282
EMILE LABAT
(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,
No 1308 AVENUE NORD REMPARTS
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1an

AMUSEMENTS. AMUSEMENTS.

TULANE Ce Soir et Toute la Semaine Matinées Mer. et Sam. à 2
PRIX Soirs et Sam. Mat. 25c à $1.50 Matinées Mercredi, 25c à $1.00
Charles Frohman Présente
KYRLE BELLEW
Dans la plus grande pièce populaire,
"RAFFLES"
Semaine Prochaine—Frances Starr, dans "THE EASIEST WAY"
10 jan—5f

CRESCENT Ce Soir et toute la Sem. Mat. Mar, Jeu et Sam à 2
PRIX Soirs.....15c, 25c, 50c, 75c Matinées.....15c, 25c, 35c
J. R. Stirling Présente
ROSE MELVILLE
Dans une tournée d'adieu dans
"SIS HOPKINS"
Semaine Prochaine — "THE COW AND THE MOON."
10 jan—5f

THEATRE DE L'OPERA
Troupe de Grand Opéra Française de Jules Layolle—Jules Layolle, Directeur.
Deuxième Saison.
SAMEDI, le 14 Janvier, à 8 heures du soir
24me Représentation d'Abonnement.
Pour la Dernière Fois cette Saison.
"THAIS"
ET GRANDS BALLETS.
Dim. Matinée, "Sigurd". Dim. Soir, "Mam'zelle Trompette", opérette, pour la première fois en Amérique.
Le 20 Janv., Représentation de Gala au bénéfice du fonds des Ecoles Gratuites des Sociétés Françaises de la ville
En Répétition—"L'Attaque du Moulin".
Bureau de location chez Werlein de 9 A. M. à 5 P. M.
13 jan—4f

Orpheum
Phone Main 333
Matinées tous les Jours.
PRIX Matinées.....10 & 50c Soirs.....10 & 75c
"THE TOP O' TH' WORLD DANCERS"
BERT COOE TET CIE
TOM WATERS
PRINGLE ET WHITING
CIRQUE ZOO
SUZANNE ROCAMORA
WILLIAM FERRY
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME
10 jan—5f

10c LYRIC 5-Grands Actes-5 11 A. M. A 11 P. M.
Exclusivement des Vues Mouvantes
Venez Quand il Vous Plaira
Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez

LES MEILLEURS PIANOS
Vendus sur Paiements Faciles au Mois ou à la Semaine.
Votre vieux piano pris en échange.

GRUNEWALD
MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.
735 RUE DU CANAL.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES—Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1911.—L'élection annuelle de cinq Directeurs de cette Compagnie, qui entreront en fonctions pendant l'année courante, aura lieu au Bureau de la Compagnie, No 405, Bâtisse Hennen, LUNDI le 16 janvier 1911, entre midi à 2 heures p. m.

S. A. TRUFANT,
Secrétaire et Trésorier.
8 jan—1 sem

PETITES ANNONCES.

DEMANDE—Une fille blanche pour travail de salle à manger ou de maison; française préférée; petite famille; gages $25.00 par mois, la personne devant coucher à domicile. S'adresser 7635 avenue St-Charles, en soignant Adams.
14 jan—2f

ON demande—De suite bonnes ouvrières en corsages, sachant bien coudre; aussi des apprenties. Se présenter de suite chez Jacqueline, 724 rue Canal.
14 jan—1f

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Elizabeth Germes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 95,260—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Mostmeier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Legier & Gleason, avocats.
7 jan—7 11 16

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, 306-07

Renseignements demandés sur:
Arrébot-Natou, Marcelin,
Etienne, Jean Louis Auguste.
Haure.
Hirigoyen.
mc—19f

AVIS AUX CREANCIERS

Thos F. Gessner vs J. L. Leonard & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86,426—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thos. F. Gessner, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—H. M. Ansley, Ed C. Ansley, avocats.
12jan—12 16 21

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank & Trust Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,708—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par J. U. Adams, A. J. Stallings et J. N. Roussel, commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernan & Dart, H. L. Favrot, avocats.
12jan—12 16 21

de ce que j'entends.... Je me trouve en face de vous comme une mère devant un enfant qu'on lui aurait changé en nourrice. Je me demande si nous sommes bien allés à la mairie et à l'église, si je dors ou si je veille.

Il reprit sa première position, et, les deux mains crispées sur le dossier du petit meuble, il dit:

—Ma chère Mathilde, je ne puis croire que vous m'ayez exprimé vos véritables intentions .... Ce serait de l'enfantillage! Nous sommes bien et dûment mariés.... Je ne vous dirai pas, dans un langage emphatique, que j'ai rêvé pour ce soir toutes les félicités du ciel, mais il est certain que je m'attendais à passer près de vous les instants les plus délicieux de ma vie....

Il se pencha vers elle:

—Voyons, reprit-il, je ne peux pas vous dire à deux pas de votre femme de chambre qui fourrage dans ce cabinet de toilette, ce que je vous dirais si nous nous trouvions comme dans une gravure célèbre:— Enfin seuls! mais vous êtes à moi; vous m'avez accordé votre main; j'ai passé tantôt à votre doigt l'anneau qui nous enchaîne et qui vous vaudra pour la vie tous mes respects, tout mon dévouement et toutes mes tendresses, mais ce consentement vous impose aussi certaines complaisances, quelques sacrifices que je tâchera de vous rendre aussi légers, aussi faciles que possible..... Y avez vous songé?

—Oui.

—Et vous vous y refusez?

—Nettement.

—Mais alors que serai-je? Un mari voué au ridicule, bafoué, un objet de dérision? Et vous croyez que je m'y résoudrai?

—Vous ne serez pas un objet de dérision et vous accepterez ce que je vais vous proposer....

—Sur mon honneur, je ne vous reconnais plus!

—C'est que je suis bien changée en effet.

S'il eût été moins troublé lui-même, moins impressionné par la fermeté de cette jeune fille qu'il avait connue si faible, si douce, il aurait pu voir sa poitrine se soulever dans un long soupir et ses yeux devenir brillants sous l'afflux des larmes énergiquement refoulées.

Tout à coup elle dit:

—On vient.... Enfin!

Sa porte s'ouvrit.

M. d'Andelle et la comtesse de Marans entrèrent.

—Alors, dit l'ancien lieutenant blême de colère c'est un conseil de famille!....

Et s'adressant à madame de Marans et à son père:

—Je ne pense pas qu'on ait vu souvent une situation pareille. Demain nous serons la fable de Paris.

—Non, dit la comtesse. Nos amis se sont retirés.... Il n'a été question que d'un malaise subit de Mathilde.. Le docteur Roussel l'a confirmé.... N'exagérons rien, je vous prie. Voyons, que se passe-t-il?

Mathilde avait réagi contre la minute de faiblesse à laquelle elle avait failli céder.

Son visage si mobile, si expressif, s'était pétrifié de nouveau dans une sorte d'insensibilité glacée.

L'ancien préfet l'observait de ses deux yeux durs et pénétrants.

Par éclaire, il crut voir rayonner dans ceux de la jeune femme une joie secrète et il ne savait à quoi l'attribuer.

Elle était bien naturelle pourtant.

Prise dans le traquenard de cette union qu'elle avait acceptée sans entrain, mollement, presque comme contrainte et forcée, sans l'ombre d'un désir, désorientée et malade depuis le jour de l'attentat de Rouves, elle éprouvait un douloureux plaisir à se dire qu'elle possédait un moyen d'échapper à une servitude qui lui répugnait, à des devoirs dont la seule pensée amenait un flot d'amertume à ses lèvres et enfin à reprendre une liberté dont elle se jurait de ne rien céder à personne.

Jamais!

Elle pressait sur sa poitrine le sachet de satin qui contenait les pièces qui l'avaient éclairée.

Une seule pensée l'obsédait.

Pourquoi cette lumière avait-elle éclaté si tard?

Pourquoi lui était-elle arrivée lorsque le mal était sans remède?

Par quelle fatalité nouvelle?

D'où venait-elle?

Madame de Marans était très émue.

Elle dit à sa nièce:

—Nous voici, mon enfant. Que nous veux tu?

—Arranger ma vie selon mes goûts.... reprendre ma liberté....

Le marquis observa.

—Pourquoi l'avoir aliénée?

—Par faiblesse et par ignorance.

—Cette ignorance à donc disparu tout à coup?

—En effet.

—Comment?

—Des amis m'ont éclairée.

—Quels amis?

—Inconnus....mais leurs renseignements sont précis.... indiscutables....

—Mon enfant, dit madame de Marans, réfléchis.... Nos meilleurs amis sont près de toi.

—Croyez-vous, ma tante?

—Oui. J'ai foi en eux.....

—Quand vous les connaîtrez mieux, vous serez de mon avis.. Nous avons été enveloppées, vous et moi, dans un filet tendu depuis longtemps.... On vous a trompée par des semblants d'attachement, par des protestations de dévouement.... Si l'amitié dont on vous accablait eût été sincère, je ne me révolterais pas au dernier moment.... J'accepterais les liens dans lesquels je suis engagée.... Elle était aussi fausse et aussi mensongère que l'amour d'un fiancé qui nous méprise et nous déteste....

—Oh!

—Quand je vous aurai prouvé la vérité de mes accusations vous serez la première à me dire:—Tu fais bien....

La statue s'anima.

La pauvre jeune femme éclata tout à coup.

—Je sais, dit-elle, à quelle triste existence je me condamne. Je vivrai dans la retraite, loin du monde.... seule avec vous, ma chère tante, qui ne m'abandonnerez pas.... J'aime mieux cette vie sans plaisirs mais sans tyrannie qu'une union sans estime et sans affection....

Elle se tourna vers son mari:

—Tout peut s'arranger à votre satisfaction, reprit-elle.

Elle tira la liasse de papiers du sachet qui la contenait et, montrant le bilan du marquis:

—Voilà l'état de vos biens et de vos dettes. Les dettes excèdent la valeur des biens. Elles s'élèvent à plus de douze cent mille francs. Vos biens vendus il ne vous resterait que des créanciers....

—Qu'en savez-vous?

—Qu'importe? Cela c'est la question d'argent. Je vous jure qu'elle n'a aucun intérêt à mes yeux. Quelle joie c'eût été pour madame de Marans et pour moi d'acquitter ces dettes et de vous rendre intactes ces terres que vous eussiez été contraint d'abandonner! Il y a autre chose..

—Quoi donc?

—Je ne veux pas vous le révéler.... Si vous le connaissez, il est inutile que je parle.... Si vous ne le connaissez pas, je ne veux accuser personne.... Je laisse de côté les preuves des dissipations de M. Raoul d'Andelle, de sa passion du jeu, de ses liaisons et je passe au fait plus grave, à la blessure inguérissable....

Elle prit la lettre de Raoul d'Andelle et lui demanda en la faisant passer sous ses yeux:

—Reconnaissez-vous cette écriture?

Il répondit avec indifférence:

—Elle ressemble à la mienne.

—Cette lettre est de vous?...

—Ou d'un faussaire qui l'aurait contrefaite.

—Non, dit-elle, parce qu'un faussaire n'aurait pas inventé ce qu'elle contient. Ecoutez, chère tante, écoutez, monsieur d'Andelle, et vous jugerez entre nous.

Elle lut:

"Ma belle amie.

"Tu ne me verras pas demain à moins que je puisse m'échapper un instant, ce qui serait d'une imprudence!....

"Comme tu le sais, j'épouse des millions.

"C'est ce qui me pousse à une infidélité que tu ne commettras pas la folie de me reprocher.

"A moins de consentir à vivre de pain sec et d'eau claire, comme les prisonniers des anciens régimes, il me serait impossible de continuer nos si doucs mais coûteuses relations, coûteuses pour un amoureux qui n'a plus ni crédit ni ressources.

"Il ne me reste pas un maravédis.

"Je serais contraint pour me refaire une position de filer à l'étranger et de chercher une mine d'or à exploiter.

"Elles sont rares et je n'ai pas de dispositions pour ce genre de travail.

"J'en ai trouvé une en la personne d'une jeune héritière de plusieurs fortunes qui ne sauraient lui échapper et qui sont de tout repos.

"C'est un gros lot qui tranche toutes les difficultés.

"Avec lui je ne serai pas obligé de te céder à d'autres, chère trésor, et c'est un sacrifice auquel il me serait impossible de me résoudre.

"Je connais tes idées comme tu connais les miennes.

A continuer.

Greffier de l'attorney général.

M. Walter Guion, avocat général de l'Etat, a annoncé hier matin la nomination de M. G. A. Gondran, de Donaldsonville, au poste de greffier du bureau de l'attorney général. M. Gondran entrera en fonctions le 1er février.